



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 36

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UNE SCENE MOBILE AVEC REMORQUE
DANS LE CADRE DU TRAIL ROSE SUR LA
COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une mise à disposition d'une scène mobile avec remorque pour le Trail Rose sur la commune de Dourges,

CONSIDERANT la proposition de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de mise à disposition gracieuse d'une scène mobile avec remorque pour le Trail Rose qui se déroulera les samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026 avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin sise 242, Boulevard SCHWEITZER, BP 129 – 62253 HENIN-BEAUMONT Cedex.

Article 2 : La convention est conclue à compter du 30 septembre 2026 jusqu'à la restitution du matériel prévue le 23 octobre 2026.

Article 3 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 30 septembre 2026

 Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 06/10/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-2162 02747-2026 0930-DECISION202